

BPE

28 Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de CHARTRES
Canton d'AUNEAU
COMMUNE DE YERMENONVILLE

Délibération n°2021-27/17052021

OBJET :
AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE portant sur le renouvellement et l'extension de la carrière de sable industriels sur les communes de Hanches et de Maintenon.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de YERMENONVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Yermenonville, sous la présidence de M. Thierry DELARUE

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2021

Nombre de membres : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Présents : MM. DELARUE Thierry, FELLER Éric, M. VEILLOT Yves, Mme COUDRAY Françoise, M. LOLIVIER Francis, Mme CHEVALLIER Mélanie, M. BÉNARD Cyrille, COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, M. DESTOUCHES Quentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Xavier DESTOUCHES, Mmes GILLE Martine, MERCIER Chantal, M. Géza KIRALY.

Absents non excusés : ---

Début de séance : 20h30
Fin de séance : 0h00

Procurations : M. Xavier DESTOUCHES à M. Quentin DESTOUCHES – Mme Martine GILLE à Mme Christine DEGAS – Mme Chantal MERCIER à M. Thierry DELARUE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise COUDRAY

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le :
Et de la publication le :

Le Maire,
Thierry DELARUE

VU l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique au titre des installations classées sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SIBELCO pour le renouvellement et l'extension de la carrière de sables industriels sur les communes de Hanches et Maintenon ;

VU l'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral sus nommé du mardi 06 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021

VU l'avis d'enquête publique affiché à la mairie et publié sur le site internet de la commune de Yermenonville du 15 mars 2021 au 11 mai 2021 ;

Considérant que la commune de Yermenonville est susceptible d'être affectée par le projet, étant incluse dans le périmètre (3 km) défini à l'article R 181-36 du Code de l'environnement ;

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier. Conformément à l'article R 181-38 du Code de l'environnement, cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Passé cette date, il ne peut plus juridiquement être pris en considération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

(3 voix pour un avis favorable : MM. Thierry DELARUE, Pierre COUDRAY, Mme Françoise COUDRAY ;

3 abstentions : Mme Martine GILLE, Christine DEGAS, M. Francis LOLIVIER ;

(8 voix contre un avis favorable : MM. Xavier DESTOUCHES, Eric FELLER, Yves VEILLOT, Cyrille BENARD, Quentin DESTOUCHES, Mmes Mélanie CHEVALLIER, Chantal MERCIER, Marie-Claude CHUPIN

- Emet un avis défavorable à la demande d'autorisation présentée par la Société SIBELCO pour le renouvellement et l'extension de la carrière de sables industriels sur les communes de Hanches et Maintenon.
- dit que ce projet appelle les remarques suivantes de la part de la commune de Yermenonville :
 - augmentation du nombre de camions en circulation sur les routes environnantes ;
 - risque de pollution de la zone Natura 2000 qui se trouve à proximité ;
 - contrôle des déchets lors de la remise en état du terrain après exploitation.
- dit que cette délibération sera transmise à la Préfecture
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document correspondant à ce dossier.

**Fait et délibéré en séance, les dits jour mois et an et les membres présents ont signé lecture faite.
Pour extrait certifié conforme**

Le Maire,
Thierry DELARUE



PREFECTURE

Arrivé
Le

BPE
28 MAI 2021